

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Lundi 17 Décembre 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.1.12, 1.1.13, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 7.9, 7.10, 7.11, 7.12, 7.13, 7.14, 7.15, 7.16, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 2.11, 2.12, 2.13, 2.14, 2.15, 2.16, 2.17, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h45.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : M. Alain PARIS représenté par Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 6.8), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'au 0.2), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 3.1), M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 3.1), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 0.5), Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 2.1), M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 8.1 et jusqu'au 0.5), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (jusqu'au 7.6), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINÉAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT représenté par Mme Andrée ANTOINE Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (jusqu'au 7.14) Chauxenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY (à partir du 3.1) Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : M. Claude PREIONI représenté par Mme Françoise GILLET Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Jacques CANAL Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaudefontaine : M. Jacky LOUISON Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 4.3) Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 5.3) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER représentée par M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 3.1)

Étaient absents : Arguel : M. André AVIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guéric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, M. Yannick POUJET Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champoux : M. Philippe COURTOT Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Gennes : Mme Thérèse ROBERT La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Venise : M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance : M. Yves MAURICE

Procurations de vote :

Mandants : A. AVIS, E. ALAUZET, P. BONNET, E. BRIOT, C. CAULET, Y.M. DAHOU, C. DELBENDE, L. FAGAUT, O. FAIVRE-PETITJEAN, M. LEMERCIER, C. MICHEL, T. MORTON (jusqu'au 4.7), M. OMOURI, Y. POUJET, G. PACAUD, C. BOTTERON (à partir du 7.15), M. JASSEY (jusqu'au 4.7), S. RUTKOWSKI, P. CORNE, D. PARIS, P. CONTOZ, P. BELUCHE, J.M. BOUSSET, A. GROSPERRIN, P. ROUTHIER, Y. DELARUE, A. LORIGUET

Mandataires : M. DONEY, C. THIEBAUT, J. GROSPERRIN, E. MAILLOT, F. PRESSE, R. REBRAB, C. LIME, M. SEBBAH, L. CROIZIER, D. POISSENOT, N. BODIN, M. LOYAT (jusqu'au 4.7), C. WERTHE, M. ZEHAF, A. BLESSEMAILLE, Y. GUYEN (à partir du 7.15), G. ORY (jusqu'au 4.7), J. CANAL, J. LOUISON, R. STEPOURJINE, J.Y. PRALON, T. JAVAUX, F. BAILLY, D. PAINÉAU, Y. MAURICE, J. KRIEGER, F. TAILLARD

Délibération n°2018/004550

Rapport n°7.14 - Grande Bibliothèque - Site Saint-Jacques - Transfert de domanialité publique entre le CHRU et la CAGB

Grande Bibliothèque - Site Saint-Jacques - Transfert de domanialité publique entre le CHRU et la CAGB

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2018 ET PPIF 2018-2022 « Politique Immobilière »	Montant prévu au Budget : 2 400 000 € Montant de l'opération : 2 200 000 € (acquisition + frais de mutation)

Résumé :

La CAGB se porte acquéreur d'un ensemble immobilier situé au sein du site Saint-Jacques appartenant au CHRU en vue d'y édifier une Grande Bibliothèque.

Cette acquisition se fait dans le cadre d'une procédure de transfert de domanialité publique. Elle porte sur une emprise foncière d'environ 4 616 m².

Le montant de la transaction s'élève à 2 131 180 €.

Par délibération du 24 mai 2018, le Conseil Communautaire a déclaré d'intérêt communautaire son projet de création d'une bibliothèque d'un nouveau genre : à la fois bibliothèque de lecture publique et Bibliothèque Universitaire.

Cet équipement culturel novateur sera implanté au cœur de la future Cité des Savoirs et de l'Innovation, sur le site historique du centre-ville libéré par l'Hôpital Saint Jacques.

Le 12 octobre 2018, le conseil communautaire a voté le lancement du concours de maîtrise d'œuvre du projet de Grande Bibliothèque.

Les besoins en surface utile pour ce projet ont été estimés à 10 000 m² par le cabinet Aubry et Guiguet en charge de l'élaboration du programme architectural : 6 600 m² pour la partie bibliothèque d'agglomération et 3 400 m² pour la partie bibliothèque universitaire.

Il est envisagé d'implanter cette nouvelle bibliothèque le long de l'avenue du 8 mai 1945 sur une emprise actuellement occupée notamment par la Psychiatrie (aile Saint-Bernard), l'école de sage-femme et un self destiné aux employés du CHRU.

Cette emprise foncière est à acquérir en totalité par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB), y compris pour la partie universitaire du futur équipement, conformément à la délégation de maîtrise d'ouvrage accordée au Grand Besançon par courrier du Préfet de Région en date du 15 juin 2018.

Les biens concernés font bien partie du domaine public du CHRU puisqu'ils sont affectés à un service public.

La CAGB a donc sollicité le CHRU en vue de bénéficier du transfert à son profit des biens concernés.

Les biens des personnes publiques qui relèvent de leur domaine public peuvent, en effet, conformément aux dispositions de l'article L. 3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, être cédés à l'amiable, sans déclassement préalable, entre ces personnes publiques, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public.

Le transfert de propriété porte sur une emprise foncière d'environ 4 616 m² (figurant sur le plan annexé à la présente) à prendre dans la parcelle cadastrée section AV n° 5 et sur un lot volume d'une assiette foncière d'environ 100 m² portant sur le bâtiment dénommé Carrefour.

La Surface de Plancher (SDP) concernée par ce transfert de propriété est de l'ordre de 5 700 m².

Sollicité conformément à l'article L. 1311.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, France Domaine a estimé la valeur vénale des biens objet du transfert à 2 131 180 € par courrier du 25 juillet 2017.

Après négociation, un accord a été trouvé avec le CHRU sur les modalités d'une future transaction, à savoir :

- transfert de domanialité au profit de la CAGB d'une emprise foncière d'environ 4 616 m² et d'un lot volume à prendre dans la parcelle cadastrée section AV n° 5 au prix de 2 131 180 €,
- différé de jouissance au profit du CHRU : le CHRU continuera à occuper une partie des locaux transférés selon un calendrier et des modalités restant à définir,
- frais d'actes à la charge de l'acquéreur,
- frais de géomètre partagés entre les parties.

Un document d'arpentage et une division en volume en cours de réalisation viendront préciser les surfaces et emprises exactes faisant l'objet du transfert.

Conformément à l'article L.1042 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Il est enfin précisé qu'une prochaine délibération viendra compléter la présente une fois toutes les conclusions des études en cours connues.

MM. P. BONTEMPS, JL. FOUSSERET, D. SCHAUSS et B. VOUGNON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- accepte le transfert au bénéfice de la CAGB des biens issus du domaine public du CHRU tels que décrits ci-dessus et figurant sur le plan annexé à la présente,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à ce transfert.



Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 4



Emprise Grande Bibliothèque - St Jacques